

qu'ils n'ont pas amenés parce qu'ils ont dit que la plupart ayant été pris tout jeunes sont comme naturalisés et à moins que nous les fassions sortir nous mêmes de leur pays il leur était impossible de le faire eux-mêmes.

“ On ne s'embarrasse pas d'exiger un député de la part des Agniés qui sont la cinquième nation, parce que, outre qu'elle est la plus faible, c'est qu'ils sont si proches de l'Anglais qu'il est moralement impossible de les contraindre d'en envoyer, et il suffit que les quatre autres nations soient nos amies pour que celle là ne fasse aucun mouvement.

“ À l'égard de la paix avec nos alliés ils ont eu bien de la peine à se déterminer de les comprendre avec nous. Je ne vous dirai point que nos alliés qui se trouvaient pour lors à Montréal demandèrent une audience particulière à M. de Callières pour lui remontrer tous leurs griefs contre les Iroquois les ayant assurés qu'il seraient compris dans la paix.

“ Pour les trente six jours qu'on leur donne à répondre, il y a lieu d'espérer qu'ils concluront tout de bon la paix.¹

“ Voilà, Monseigneur, l'idée la plus juste que je puisse vous donner, ce qui m'a été confirmé par un Jésuite, témoin oculaire de toutes choses. Si j'avais été à Montréal je vous aurais encore parlé plus au long de quantité de circonstances que je suis persuadé que quelque personne telle quelle puisse être ne vous mandera pas mais il n'y a pas d'apparence qu'ayant un mandat tel que celui dont vous m'avez honoré qui doit me faire entrer naturellement dans des assemblées publiques préférablement à des lieutenants et des capitaines et autres, il n'y a pas d'apparence dis-je que je me trouve à Montréal pour avoir le chagrin que ni M. l'Intendant, encore moins M. de Callières me prient d'y entrer. Ce sont des déboires que j'ai eu l'année passée à Québec, principalement M. Noël quand les députés iroquois sont venus parler de paix. Soyez persuadé, Monseigneur, que l'on ne veut point goûter ici l'esprit de la marine. Mais comme je suis aussi politique qu'eux je développe tous leurs mystères et je sais au fond bien des choses dont ils croient que je n'ai aucune connaissance. Je ne veux point parler ici en homme intéressé par rapport à moi-même, je ne regarde que le service et votre gloire que je voudrais qu'elle fut mieux établie qu'elle n'est. N'est-il pas naturel qu'un contrôleur de la marine par les mains duquel passent toutes les affaires du Canada ait du moins le droit d'entrer dans des Conseils généraux où il s'agit du service du Prince. Car enfin, Monseigneur, voilà une audience publique. Que M. de Callières qui est déjà fort valétudinaire et M. de Champigny, aujourd'hui pour demain viennent à mourir, je le suppose, qui est-ce qui vous rendrait compte des délibérations? Serait-ce un moine flamand, un prêtre, un lieutenant ou un capitaine que l'on aura appelé dans cette audience. Toutes ces conjonctures m'obligent de vous représenter très humblement de donner ordre que le Contrôleur et le Commissaire soient appelés dans

¹ La première partie de cette lettre est publiée avec quelque variantes au tome IV de l'*Histoire de la Potherie*, pp. 135-148, éd. de 1753.